Initiales présidence
Initiales sec. général

Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Québec

Province de Québec
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du conseil d'administration
Le 26 avril 2023

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au local 0215-D du Centre d'éducation des adultes situé au 1600, boulevard des Récollets, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce vingt sixième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois, formant quorum sous la présidence de madame Julie Saulnier à 18 h 30, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Jacques Lefrançois	Représentant des enseignants
Elisabeth Paquin	Représentante des professionnels
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
David Lafrance	Représentant des parents – District 1
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Cindy Champagne	Représentant des parents – District 3
Philippe Picard	Représentant des parents – District 5
Louis Brunelle	Représentant de la communauté
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Luc Galvani

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sandra Coulombe	Directrice par intérim du Service des ressources humaines
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs

ABSENCE MOTIVÉE

Robert Ricard	Représentant de la communauté

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Julie Saulnier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

58-CA/23-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE PICARD, ADMINISTRATEUR,

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant le point 4.1.4. « Modifications aux calendriers scolaires des programmes de carrosserie et électromécanique – Année scolaire 2023-2024 » au point d'information 4.2.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Monsieur Daniel Dupont déclare un intérêt au point 9.4. « Octroi d'un contrat de construction – Agrandissement de l'édifice Sainte-Bernadette de l'école des Bâtisseurs. »

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public.

4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2023

59-CA/23-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2023

60-CA/23-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023

61-CA/23-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

62-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT la mise à jour annuelle des taux de l'annexe A de la Politique relative aux frais de séjour et de déplacement adoptée le 10 juin 2015;

CONSIDÉRANT les résultats des calculs pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification du 12 avril dernier et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

d'établir les taux de remboursement 2023-2024, à compter du 1er juillet 2023 à :

- 0,68 $/km pour les frais de kilométrage;
- 63,25 $/jour pour la location de voiture;

- 0,15 $/km pour les frais d'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. RÉGIME D'EMPRUNTS SPÉCIFIQUE – PSISR – PROJET DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES DU COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS

63-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
(l' « Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2024, lui permettant d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 898 917,98 $, et ce, pour financer le projet de mise à niveau des systèmes électriques et mécaniques du complexe sportif Alphonse-Desjardins (le « Projet ») autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Éducation (le « Ministre »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention d'aide financière conclue le 8 janvier 2020 dans le cadre du Programme, le Ministre a accordé à l'Emprunteur une subvention maximale de 898 917,98 $, à laquelle s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts et d'approuver les conditions et modalités des emprunts qui seront effectués;

CONSIDÉRANT QUE ce présent régime d'emprunts doit être autorisé par le Ministre;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

1. QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2024, permettant à l'Emprunteur d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 898 917,98 $ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

   A) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;

   B) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt par marge de crédit et à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :

   A) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

   B) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit ou la convention de prêt à long terme, à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

   C) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

   D) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

   E) le produit des emprunts à long terme sera affecté aux remboursements des emprunts par marge de crédit contractés en vertu du présent régime d'emprunts;

   F) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

4. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit la présidente, la direction générale, ou la direction générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non

substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts par marge de crédit et à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

5. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 4, la direction ou la coordonnatrice du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge;

6. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6. RÉGIME D'EMPRUNTS SPÉCIFIQUE – PSRM – PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS

64-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
(l' « Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2024, lui permettant d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 700 000,00 $, et ce, pour financer le projet de remplacement du système de réfrigération du complexe sportif Alphonse-Desjardins (le « Projet ») autorisé dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling
(le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Éducation (le « Ministre »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention d'aide financière conclue le 21 février 2019 dans le cadre du Programme, le Ministre a accordé à l'Emprunteur une subvention maximale de 700 000,00 $, à laquelle s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts et d'approuver les conditions et modalités des emprunts qui seront effectués;

CONSIDÉRANT QUE ce présent régime d'emprunts doit être autorisé par le Ministre;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de vérification et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

1. QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2024, permettant à l'Emprunteur d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 700 000,00 $ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

   A) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;

   B) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt par marge de crédit et à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :

   A) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

   B) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit ou la convention de prêt à long terme, à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

   C) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

   D) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

   E) le produit des emprunts à long terme sera affecté aux remboursements des emprunts par marge de crédit contractés en vertu du présent régime

d'emprunts;

F) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

7. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit la présidente, la direction générale ou la direction générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts par marge de crédit et à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

8. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 4, la direction ou la coordonnatrice du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge;

9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

4.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de gouvernance et d'éthique : le procès-verbal de la rencontre du 8 février 2023 a été déposé.

- Comité des ressources humaines : le procès-verbal de la rencontre du 8 mars 2023 a été déposé.

- Comité de parents : le procès-verbal de la rencontre du 6 décembre 2022 a été déposé.

4.2.3. MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES PROGRAMMES DE CARROSSERIE ET ÉLECTROMÉCANIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Suite à l'adoption des calendriers par le conseil d'administration le 22 février dernier, les départements de carrosserie et d'électromécanique ont souhaité apporter des modifications à leurs calendriers.

Le département de carrosserie souhaite déplacer la rentrée de ses élèves du 3 au 23 août 2023. Il souhaite également ajouter une semaine de relâche du 4 au 8 mars 2024.

Le département d'électromécanique souhaite ajouter une semaine de relâche du 4 au 8 mars 2024.

5. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 – RETOUR DE CONSULTATION ET ADOPTION

65-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité de parents, conformément à l'article 193.7 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion, conformément à l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2024-2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Participation au Gala reconnaissance de l'école secondaire des Pionniers.
- Remise de prix du Lieutenant-gouverneur à Shawinigan.
- Rencontre de coordination le 24 avril 2023.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1. ÉTAT DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :

- Situation ressources humaines :

  Postes à combler :
  - 5 postes d'enseignants
  - 9 postes de TES
  - Plusieurs postes en service de garde
  - 1 poste d'orthopédagogue

- Élaboration du PEVR 2023-2027 :
  - Les travaux se poursuivent et vont bon train. En attente des cibles ministérielles.
  - Tenue de deux rencontres du CERÉ pour proposer et finaliser les orientations et objectifs qui feront l'objet de consultations auprès des élèves et du personnel. Consultations en cours.
  - Nous avons reçu aujourd'hui un 3e projet de planification stratégique du MEQ.

- CSAD :
  - Transmission au MEQ de la position de la Ville de Trois-Rivières.
  - En attente des directives de la SQI et du Ministère pour lancer un appel d'intérêt pour la vente de l'immobilisation.

- Plusieurs CoP (primaire, secondaire, FP-FGA-FC et administrative).

- Préparation de la CoP DG-DGA.

- Rencontres de DG-DGA :
  - La rencontre a eu lieu le 17 avril.

- Finalisation de la préparation du congrès 2023 de l'ADGSQ.

- Préparation de la rencontre extraordinaire du CA du 15 mars et du CA du 26 avril.

- Comité consultatif de gestion :
  - Deux rencontres du comité ont eu lieu.
  - Plusieurs éléments traités, dont les calendriers, le PEVR, les projets d'investissements et autres sujets.

- Comité de répartition des ressources :
  - Début des travaux pour le budget initial.
  - Discussions et propositions concernant le programme d'aide aux employés.

- Entrevues pour le poste de directeur du Service des ressources matérielles et celui de régisseur au transport :
  - M. Frédéric Nepton entrera en fonction le 8 mai 2023 en tant que directeur du Service des ressources matérielles.
  - Mme Geneviève Parr entrera en fonction le 8 mai 2023 également en tant que régisseuse au Service du transport scolaire.

- Participation au webinaire avec le protecteur national de l'élève.

- Rencontre avec la présidente et la vice-présidente pour la préparation du CA.

- Rencontre du comité PEVR :

  Deux rencontres ont eu lieu.

- Rencontres du comité RH :
  - Deux rencontres ont eu lieu.
  - Plan d'effectifs des cadres, PAE, renouvellement du contrat d'engagement de la Direction générale et dossier de congédiement à venir.

- Rencontres du comité de vérification :
  - Deux rencontres ont eu lieu.
  - Différents éléments traités.

- Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique :
  - Retour sur le document d'inventaire des compétences des administrateurs.
  - Évaluation du fonctionnement du CA.
  - Discussions sur les postes à pourvoir au CA.

- Organisation du Défi Chemin-du-Roy :

  Plus de 700 inscriptions.

Dossiers proximité :

- Rencontres du CRP pour les propositions des plans d'effectifs de tous les cadres.

- Remise de prix dans les établissements par la Direction générale pour la semaine du personnel.

- Soirée des retraités et des 25 ans de service le 9 mars 2023.

- Dix visites d'écoles.

- 93 rencontres pour le plan d'effectifs des cadres 2023-2024.

- Rencontres de supervision individuelles des directions d'école et de centres en cours.

- Dévoilement de l'œuvre collective réalisée par les élèves de l'école Saint-Philippe et Mond'Ami.

Dossiers publics :

- Entrevue au 106.9 sur la formation professionnelle.

- Début de l'enquête concernant la gestion des plaintes au CSS du Chemin-du-Roy.

- Entrevue à Radio-Canada et à TVA portant sur les travaux en cours au centre administratif.

- Entrevue au 106.9 sur la pénurie de main-d'œuvre.

Dossiers politiques :

- Visite de quatre ministres à l'Académie les Estacades pour discuter avec nos jeunes de l'importance du français.

- Forum des DG :
  - Sept rencontres ont eu lieu.
  - Plusieurs sujets traités dont la révision de la gouvernance, le budget 2023-2024, la pénurie de main-d'œuvre, la planification stratégique, francisation Québec, la ligne 1-833-DENONCE et les locaux de prières.

- Rencontre communauté intelligente :
  - Deux rencontres ont eu lieu.
  - Dossier du bureau d'accueil de Trois-Rivières.

- Rencontre du comité tactique et stratégique RADAR.

- Rencontre du CA de la TREM :

  Deux rencontres ont eu lieu.

- Rencontre de la commission d'études et d'expertise de la FP-FGA-SAE :

  Deux rencontres ont eu lieu.

- Rencontre de la commission d'études et d'expertise des ressources matérielles.

- Rencontre de la commission d'études et d'expertise communications, affaires publiques et formation.

- Rencontre pour la transformation numérique des services administratifs (TNSA).

- CA du CÉGEP de Trois-Rivières :

  Deux rencontres ont eu lieu.

- CA de la SOFAD :

  Trois rencontres ont eu lieu.

7.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.

7.3. TABLEAU DE BORD DE GOUVERNANCE DU CA – FÉVRIER ET MARS 2023

Services éducatifs

- Coquille dans le titre : nous devrions lire « 2e bulletin ».
- Vulnérabilité qui augmente.
- Français : les difficultés doivent être analysées.
- Mathématiques - résoudre : il y a de belles réussites dont la diminution du nombre d'élèves vulnérables.

Ressources humaines

- Cinq démissions de moins comparé à l'an passé.
- Les départs se situent dans la tranche d'âge des plus jeunes. Nous notons une tendance à la hausse de départ volontaire chez les plus expérimentés.
- Nous avons 86 enseignants non qualifiés. C'est du jamais vu chez nous. Cela nécessite un accompagnement dans leur carrière.

8. RAPPORTS DES COMITÉS

8.1. Gouvernance et éthique

- Nous remarquons dans l'inventaire des compétences des administrateurs que nous avons besoin d'expertise en droit, droit du travail, finances et ressources humaines.
- La fin de contrat du protecteur de l'élève, M. Guy Aublet, a été discutée en lien avec l'application de la Loi sur le protecteur national de l'élève.
- Le comité recommande également de ne pas lancer de processus afin de combler le poste du cadre observateur puisque le processus de désignation pour les

mandats des administrateurs se terminant au 30 juin 2023 débute dans quelques jours.

- Le comité a également traité de la reddition de compte pour la formation obligatoire des conseils d'établissement de même que de l'évaluation annuelle du conseil d'administration. À cet égard, le comité recommande de ne pas procéder à l'évaluation annuelle du conseil d'administration si les résultats du révélateur de l'intelligence collective sont bons.

8.2. Vérification

- Le comité s'est rencontré le 12 avril. Les sujets faisant partie de l'agenda de consentement ont été abordés.
- État des taxes scolaires.
- Situation pour les créances.
- Un mandat à des vérificateurs a été donné pour s'assurer que nos contrôles internes sont adéquats.
- Un administrateur soulève que ce comité a aussi le mandat du CSAD et cela risque de bouger sous peu.

8.3. Élaboration du PEVR 2023-2027

- La rencontre du comité a eu lieu lundi.
- Le projet de plan stratégique du gouvernement a été présenté.
- Les rencontres avec les parents, élèves et membres du personnel sont en cours.
- Les 4 priorités sont nommées : réussite, climat scolaire, membres du personnel et efficacité.
- Le MEQ maintient l'adoption du PEVR au 30 juin 2023. Par contre, il se réserve un délai supplémentaire pour leur entrée en vigueur.

8.4. Ressources humaines

- Présentation des plans d'effectifs des cadres administratifs et des directions d'établissement et discussions à ce sujet.
- Présentation des indicateurs RH.
- Discussion sur la conciliation travail-famille et la pénurie de main-d'œuvre.

- Le prêt de service de M. David Labrecque au CSAD se poursuit jusqu'en juin 2024.

8.5. Comité d'appréciation de la direction générale

8.5.1 Huis clos

66-CA/23-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR ELISABETH PAQUIN, ADMINISTRATRICE,

de continuer la séance à huis clos. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5.2 Retour en séance publique

67-CA/23-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

de retourner en séance publique. Il est 19 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5.3 Renouvellement du contrat du directeur général

Considérant les présentations, analyses et discussions, le comité d'appréciation de la direction générale recommande au conseil d'administration le renouvellement du contrat du directeur général.

9.1. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES ÉTABLISSEMENTS – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

L'administratrice représentant les directions d'établissement, madame Annie Dubois, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, madame Annie Dubois se retire de la séance à 19 h 36.

Les autres administrateurs membres du personnel peuvent demeurer pour ce point et voter considérant que l'article 19, al. 2, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ne fait pas référence au lien d'emploi.

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'effectifs du personnel d'encadrement des établissements 2023-2024

68-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT les politiques de gestion des cadres en vigueur du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy et les obligations s'y rattachant qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel d'encadrement en prévision de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT le retour de consultation positif des deux associations des cadres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel d'encadrement des établissements pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Annie Dubois reprend son siège à 19 h 37.

9.2. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT ADMINISTRATIF – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

L'administrateur représentant le personnel d'encadrement, monsieur Francis Dostaler, doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi conformément à l'article 19, al. 1, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Après avoir pu faire part de ses observations, monsieur Francis Dostaler se retire de la séance à 19 h 43.

Les directions de service se retirent également.

Les autres administrateurs membres du personnel peuvent demeurer pour ce point et voter considérant que l'article 19, al. 2, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ne fait pas référence au lien d'emploi.

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Plan d'effectifs du personnel d'encadrement administratif 2023-2024

69-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT les politiques de gestion des cadres en vigueur du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy et les obligations s'y rattachant qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel d'encadrement en prévision de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT le retour de consultation positif des deux associations des cadres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'adopter le plan d'effectifs du personnel d'encadrement administratif pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Francis Dostaler reprend son siège à 19 h 47.
Les directions de service réintègrent la salle de rencontre au même moment.

9.3. TARIFICATION 2023-2024 POUR L'OFFRE DE TRANSPORT COMPLÉMENTAIRE

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Tarification des services complémentaires en transport scolaire pour l'année 2023-2024

70-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT la nécessité de réévaluer annuellement la tarification pour les services complémentaires en transport scolaire (place vacante, deuxième adresse et transport hors territoire);

CONSIDÉRANT le souhait de maintenir une saine gestion du transport scolaire et des ressources financières;

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité consultatif du transport du 24 février dernier et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID LAFRANCE, ADMINISTRATEUR,

d'adopter la tarification suivante pour les services complémentaires en transport scolaire pour l'année 2023-2024 :
- 169 $ pour les places vacantes
- 114 $ pour une 2e adresse
- 406 $ pour les élèves hors territoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Daniel Dupont quitte son siège à 19 h 57.

9.4. OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION – AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE SAINTE-BERNADETTE DE l'ÉCOLE DES BÂTISSEURS

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Lettre du MEQ datée du 22 décembre 2022 concernant le financement additionnel
- Recommandation des professionnels
- Confirmation du financement en août 2020
- Présentation du concept

71-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'édifice Sainte-Bernadette de l'école des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 pour l'ajout d'espace du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT le second appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels attitrés au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Richard Champagne Inc. au montant de 11 388 610,66 $ excluant les taxes, conditionnellement à l'acceptation du ministère de l'Éducation du Québec;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Daniel Dupont reprend son siège à 19 h 59.

9.5. OCTROI DE CONTRATS POUR L'INSTALLATION ET LA LOCATION DE LOCAUX MODULAIRES

9.5.1 INSTALLATION ET LOCATION DE HUIT CLASSES MODULAIRES ET D'UN BLOC SANITAIRE À L'ÉCOLE AMI-JOIE DE L'ÉCOLE AMI-JOIE-ET-DES-GRÈS

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Portrait des espaces au primaire
- Tableaux comparatifs des soumissions reçues

72-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'école Ami-Joie de l'école Ami-Joie-et-des-Grès en attente d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT le déficit d'espace pour ce secteur d'analyse;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 pour l'ajout d'espace et la mesure 30145 pour la location d'immeubles;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit SMS-Dion inc., au montant de 2 875 000,00 $, excluant les taxes, pour l'installation, la location d'une durée de 42 mois et la désinstallation de huit classes modulaires et d'un module sanitaire;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5.2 INSTALLATION ET LOCATION DE CINQ CLASSES MODULAIRES À L'ÉCOLE CURÉ-CHAMBERLAND

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Portrait des espaces au primaire
- Tableaux comparatifs des soumissions reçues

73-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'école Curé-Chamberland en planification;

CONSIDÉRANT le déficit d'espace pour ce secteur d'analyse;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 pour l'ajout d'espace et la mesure 30145 pour la location d'immeubles;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE PICARD, ADMINISTRATEUR,

d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit SMS-Dion inc., au montant de 1 925 000,00 $, excluant les taxes, pour l'installation, la location d'une durée de 42 mois et la désinstallation de cinq classes modulaires;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5.3 INSTALLATION ET LOCATION DE QUATRE CLASSES MODULAIRES À L'ÉCOLE LE P'TIT-BONHEUR DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE DES FORGES

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Portrait des espaces au primaire
- Tableaux comparatifs des soumissions reçues

74-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT le déficit d'espace pour ce secteur d'analyse;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 pour l'ajout d'espace et la mesure 30145 pour la location d'immeubles;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit SMS-Dion inc., au montant de 1 625 000,00 $, excluant les taxes, pour l'installation, la location d'une durée de 42 mois et la désinstallation de quatre classes modulaires;

d'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Documents déposés :
- Présentation de dossier
- Résolution
- Contrat de travail en vigueur (déposé au comité des ressources humaines)
- Proposition pour le nouveau contrat de travail (déposé au comité des ressources humaines)

75-CA/23-04-26

CONSIDÉRANT le contrat de travail du directeur général, M. Luc Galvani, venant à échéance au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique obligeant un centre de services scolaire à nommer une directrice générale ou un directeur général;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des hors-cadres;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du comité des ressources humaines concernant le renouvellement du contrat de travail du directeur général, M. Luc Galvani;

CONSIDÉRANT les appréciations positives de M. Luc Galvani depuis le 1er contrat de nomination ayant débuté en décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LEFRANÇOIS, ADMINISTRATEUR,

d'autoriser la présidente, madame Julie Saulnier à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, le contrat de travail du directeur général, M. Luc Galvani, et ce, pour une période indéterminée débutant le 1er juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1. POLITIQUE – GESTION INTÉGRÉE DE LA PRÉVENTION DE LA PRÉSENCE ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL – LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Centre de services vise à déployer une culture de prévention et de promotion de la santé physique et psychologique, de la sécurité et du mieux-être des personnes au travail. À cet égard, le plan d'action du Service des ressources humaines prévoit l'acquisition de l'accréditation d'Entreprise en santé d'ici l'année scolaire 2023-2024. La démarche de certification d'Entreprise en santé requiert une politique en santé et mieux-être.

Cette politique a fait l'objet de discussions au comité des ressources humaines.

10.2. PROJET DE CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

Une proposition de calendrier de rencontres du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 est soumis et il contient 8 rencontres.

Il est demandé au conseil d'en discuter et de proposer des modifications, le cas échéant. Le calendrier devrait être adopté à la séance du 24 mai prochain.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Mme Saulnier fait part au conseil d'une lettre reçue de la part de l'école secondaire des Pionniers.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 24 mai 2023. Mme Saulnier indique au conseil qu'elle sera possiblement absente.

13. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 40, DANIEL DUPONT, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.

Julie Saulnier
JULIE SAULNIER
PRÉSIDENTE

Élyse Giacomo
ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE